

Des médicaments inutilisés offerts en solidarité

SANTÉ Une pratique illégale

- Un généraliste de Ghlin a mis sur pied une pharmacie solidaire.
- Objectif : ne plus jeter de médicaments utilisables au profit de ceux qui ne peuvent se les payer.
- Mais l'initiative, illégale, est descendue en flammes.

Constatant que certains de ses patients ne pouvaient se permettre d'acheter des médicaments courants, le docteur David Bouillon, qui travaille à la maison médicale de Ghlin, a mis sur pied une pharmacie solidaire. Objectif : récolter les médicaments non utilisés pour des raisons diverses, mais qui sont encore parfaitement utilisables, pour les donner gratuitement à ses patients. Il s'agit notamment que 520 tonnes de médicaments récoltés par les pharmacies et les parcs à déchets aient été détruits en 2015 alors qu'une partie d'entre eux « étaient parfaitement utilisables ».

1 Une pharmacie solidaire. Pour le docteur Bouillon, c'est l'aboutissement d'un processus qui entend combler les obstacles à se soigner de personnes fragilisées, comme les personnes isolées, très âgées ou des SDF. Son dispositif prévoit des soins palliatifs à domicile, mais aussi des taxis sociaux, une consultation psy, une collecte de vêtements. Le médecin a fait connaître son initiative pour qu'elle se répande dans le reste de la Wallonie et, pourquoi pas, du pays. Et il écrit à la ministre de la Santé Maggie De Block (VLD) en ce sens. « En tant que médecin généraliste engagé sur le terrain depuis 27 ans et assurant plus de 100 gardes par an, je constate un nombre de plus en plus important de patients en extrême pauvreté étant dans l'impossibi-

lité financière de payer leur médicament à la pharmacie. » Il sait que son geste est interdit par la loi, qui impose la destruction des médicaments non utilisés collectés chez les patients. Mais il argumente : « Faute d'être soignées à temps, ces personnes sont poussées quelques semaines plus tard, à se rendre aux urgences. Ce retard engendre non seulement une dégradation plus importante de leur état de santé, avec parfois des dommages irréversibles, et un coût considérable pour la sécurité sociale. » Après cette première annonce, d'autres personnes apportent des médicaments à la maison médicale. Le politique s'en empare. Le député PS André Frédéric estime jeudi que « la législation actuelle doit être revue afin de permettre à des médecins de redistribuer ces médicaments ».

2 Mise en garde. A Ghlin, des pharmaciens protestent : l'action est illégale. Le docteur Bouillon s'en défend, il ne veut pas se substituer aux officines, mais combler les trous. Même un hôpital psy a « puisé » dans son stock durant le pont du 15 août. Mais l'Association pharmaceutique belge veut rapidement couper court à toute extension du phénomène : « Si ces initiatives sont en soi louables, elles sont illégales. En effet, lorsqu'un patient ramène des médicaments périmés ou non utilisés à son pharmacien, celui-ci ne peut en aucun cas remettre ces produits dans le circuit de distribution, en ce compris à des fins humanitaires ou pour des bonnes œuvres », explique Alain Chaspierre, son porte-parole. « Le pharmacien ne sait pas si les médicaments ont été conservés dans les bonnes conditions. Comment savoir si ce ne sont pas des médicaments ultérés ou falsifiés, volontairement ou non ? » Et l'association tonne : la loi est très stricte. Celui qui vend, expose à la vente ou délivre des médicaments périmés est puni d'une amende jusqu'à 15.000 euros, voire d'un an

d'emprisonnement.

3 L'usage et la loi. Mezzo voce, tout le monde sait que les médecins acceptent parfois de patients ou de familles de patients décédés des médicaments qui ont été prescrits, délivrés et ont été conservés dans de bonnes conditions. Mais ils le font en « circuit court », ne servant que de relais entre personnes. Il est vrai aussi que le règne des échantillons distribués par les firmes, que certains médecins utilisaient pour dépanner leurs patients, est terminé. « Mais étendre ce circuit court présente des risques. Le médecin le fait sous sa responsabilité, quand il connaît bien le donateur et le receveur. Mais en dehors de cela, comment être sûr qu'un fou, un jour, n'altère pas un médicament pour nuire. Même les nécessiteux ont droit à des médicaments sûrs », argumente un généraliste. Qui aurait préféré que cette pratique reste discrète.

4 La loi ne changera pas. D'aucuns soulignent que d'autres solutions existent comme Mediprima, Fedasil pour les demandeurs d'asile ou le maximum à facturer. « Cela ne fonctionne pas avec les plus démunis », rétorquent les partisans de la redistribution. Au cabinet de la ministre De Block, on insiste : « Il faut d'abord éviter qu'il y ait du gaspillage. Les médecins doivent prescrire de manière stricte et les patients doivent prendre les médicaments correctement et toute la boîte si c'est indiqué ainsi. C'est illégal : on ne peut pas être médecin et pharmacien en même temps. La seule exception admise est l'échantillon pour des patients qui ne peuvent pas payer leurs médicaments. La ministre n'envisage pas de changer la loi car tous les patients, même les plus démunis, ont le droit de recevoir des médicaments de qualité irréprochable et sûrs. » Ghlin devra continuer à agir en clandestinité... ■

FRÉDÉRIC SOUMOIS